Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261001-DCM20260110121-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	21
Votants	25

L'an deux mil vingt-six, le 01 octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Gérard BERRÉE, Dominique BOISSEL, Bruno BOURGEOIS, Anne BRIONNE, Sophie CHAPRON, Christophe CHEVALIER, Stéphanie DUMAND, Véronique DUTAY, Ludovic GARCIAS, Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Alexandre LETERME, Antoine MAILLARD, Pascal MOISAN, Sophie RICHARD, Catherine ROBIN, Sabine ROULLET, Joël TARDIF, Thierry THOMAS, Nicolas VERON GRUAU, Valérie BERRÉE

Excusés ayant donné procuration : Anaïs ANGÉ à Dominique BOISSEL, Sonia JEAN-MARIE à Catherine ROBIN, Sylvie LEROY à Audrey GRUEL, Thomas SANDER à Antoine MAILLARD

Absents : Céline AMELINE, Daniel GUÉRARD, Anthony LEBORGNE, Chantal PERSAIS

A été nommée secrétaire : Sophie CHAPRON

2026-0110-121 – Affaires Générales : dénomination du terrain de trial situé à Cossinade « Yves PERCHERON »

Lors du Bureau municipal du 5 mai 2026, le souhait de l'association ACL Trial de donner au terrain de Trial situé à Cossinade le nom de **« Yves Percheron »** a été présenté.

Cette proposition vise à rendre hommage à Yves Percheron, président et membre actif pendant 45 années et à associer son nom à cet équipement sportif communal.

À cette occasion, l'association ACL Trial a également proposé d'organiser une inauguration du terrain ainsi que la pose d'un panneau portant sa nouvelle dénomination. L'association s'est engagée à assurer la prise en charge financière de cet événement et du panneau.

La proposition a été examinée par la commission Vie associative lors de sa réunion du 8 septembre 2026, qui a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la proposition de l'association ACL Trial et de dénommer le terrain de Trial situé à Cossinade « Yves Percheron » ;
- Autorise l'organisation, à cette occasion, d'une inauguration ainsi que la pose d'un panneau indiquant la nouvelle dénomination, dans le respect de la charte graphique de la commune ;

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261001-DCM20260110121-DE

- Prend acte de la prise en charge financière par l'association ACL Trial de l'organisation de cet événement et de la réalisation du panneau.

Résultat du vote : pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

Le Secrétaire de séance
Sophie CHAPRON